

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérard MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Serge CHAZALMARTIN, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Madame Valérie PLAGNES, Monsieur Nicolas SALLES ayant donné procuration à Madame Delphine CASTAN LAHONDES,

Absents : M. Florian DELHAL, Madame Larissa FAGES,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

108/2024 -Réalisation de fresques murales

Afin d'agrémenter les surfaces libres notamment les supports muraux de la commune en les rendant plus attractives et visuelles, Monsieur le Maire propose de mobiliser une aide à la commande artistique de la DRAC afin de réaliser des fresques.

Cette aide de maximum 50% permet de réaliser des projets dans le domaine des arts de la rue et d'investir des espaces non initialement dédiés à l'art.

Les surfaces proposées seraient les suivantes :

- Les bacs à fleur de la mairie de Chirac
- Le mur aveugle de l'école Claude Erignac
- Les Murs attenants à l'épicerie participative
- Les murs de la bibliothèque du Monastier

Les dépenses seraient d'environ 15 000 euros HT.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

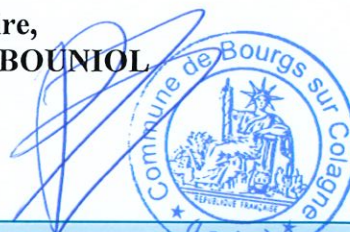
- **DÉCIDE** de lancer une étude pour la réalisation de fresques sur des espaces non initialement dédiés à l'art,
- **CRÉE** un comité de projet, désignés pour effectuer le repérage des espaces et rédiger le cahier des charges, composé de :
 - Mme Delphine CASTAN LALHONDES
 - M. Serge CHAZALMARTIN
 - M. Martial MALIGES
 - Mme Chantal MORERA
 - Mme Valérie PLAGNES
 - Mme Marie ROCHETEAU
 - Mme Magali ROUSSET
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les entreprises pour réaliser les devis,

Bourgs sur Colagne, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Magali ROUSSET



Le Maire,
Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.